Un minimum de pension à 1 000 € (85 % du SMIC) ?

Ce ne sera pas pour les personnes actuellement en retraite ! Le président de la République a dit en avril, au grand débat, qu'il ne « *savait pas faire* », et le projet de loi ne l'attribue que lors de la liquidation de la pension, sans effet rétroactif…

Et comment les croire pour les futurs retraités ? M. Delevoye était au gouvernement quand ces 85 % ont été inscrits dans la loi retraite de 2003 : inutile de les écrire dans une nouvelle loi, il suffit d'appliquer l'ancienne. Et tous n'auront pas 1 000 €, il faut avoir cotisé pendant 42 ans, bientôt 43, sinon ce sera moins, en proportion de la durée cotisée.

En retraite, nous ne sommes pas égoïstes, nous pensons à nos enfants et petits-enfants, nous refusons de leur léguer une retraite pourrie :

Aujourd'hui	Leur réforme
Retrait des mauvaises années dans le calcul de la pension.	Non à la prise en compte de toute la carrière qui, de plus, défavorise encore plus les femmes.
La réversion dès 50 ou 55 ans.	Non à la réversion seulement à 55 ans pour toutes et non à sa suppression en cas de remariage.
Ajout de plusieurs trimestres de durée de cotisation pour chaque enfant.	Non à sa suppression, la prime de 5 %, avec incitation financière à ne l'attribuer qu'au père, ne compense pas.

Pour une retraite plus juste, nous revendiquons pour nous, nos enfants et nos petits-enfants :

- Le retour à l'indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires.
- Une mesure immédiate de revalorisation de toutes les pensions et de rattrapage du pouvoir d'achat perdu.
- L'annulation de la hausse de CSG pour tous les retraité-e-s.
- Le maintien et le développement des services publics de proximité.
- Aucune pension inférieure au SMIC.

Les personnes en retraites sont directement concernées par la réforme des retraites et sont solidaires de leurs enfants et petits-enfants qui vont subir à plein toutes les régressions sociales.

Leur « réforme » des retraites

Nos aînés ont mis en place une Sécurité sociale solidaire, pour satisfaire les besoins fondamentaux de tous.

Le monde de la finance veut nous imposer une autre logique, le respect d'un budget fixé à l'avance, le plus faible possible.

Nous en subissons les conséquences :

- **Le budget pour la santé**, décidé par le gouvernement (LFSS), ne permettra pas de répondre aux besoins de prévention et de soins, le personnel n'en peut plus, revendique et lutte, mais les urgences débordent, la maltraitance institutionnelle s'installe dans les établissements, EHPAD et à domicile.
- **Les services publics** reculent, disparaissent … alors que les personnes âgées doivent de plus en plus y avoir recours.
- **Toujours plus de difficultés et de misère** pour la très grande majorité de la population, pour donner toujours plus de richesses pour les très riches.

Et pour les retraites ?

C'est la même volonté de limiter la dépense !

Si cet objectif budgétaire passe,

les conséquences pour les personnes en retraite seront désastreuses !

La réforme promet une revalorisation des pensions selon l'inflation

Nous constatons depuis plusieurs années que cela ne garantit rien, que cela n'a pas empêché une revalorisation inférieure à l'inflation, un gel y compris lorsque la CSG augmentait de 25 % et diminuait la pension. Depuis le gel de 2013, nous avons perdu plus de 5 % de la pension.

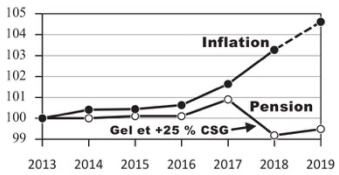

De fortes économies sur les personnes en retraite

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a calculé :

- **Pour équilibrer les comptes des retraites d'ici 2025**, pour compenser les baisses des recettes décidées par le gouvernement : revalorisation annuelle de la pension de 0,5 % par an, pour une inflation de 1,1 %, soit une perte de 0,6 %.

- **Pour que la part des dépenses de retraite reste la même dans le PIB**, la pension doit être une part de plus en plus faible du revenu d'activité brut, seulement 35,8 % en 2070 :

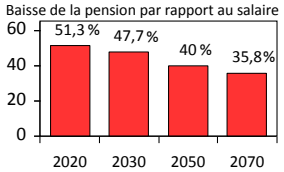

Le COR propose des alternatives à l'austérité pour les retraités :

- Augmenter le taux de cotisation de 0,2 point par an pendant 5 ans.
- Utiliser 8 à 17 milliards des 227 milliards de réserve dans les caisses de retraite, sans vider ces réserves car les dépenses de retraite commenceraient à baisser à partir de 2030.

La réforme limite les dépenses de retraite

La part des richesses consacrée aux retraité.es et consommée par les personnes âgées, a augmenté naturellement au fur-et-à-mesure de la progression du nombre de séniors.
C'est logique, normal !

Cela cesserait avec la réforme des retraites qui obéit à un objectif financier, qui veut bloquer une fois pour toutes cette part de richesses, à un maximum de 13,8 % du Produit Intérieur Brut.

Des pensions programmées à la baisse

Part des plus de 65 ans dans la population et des retraites dans le PIB, en %

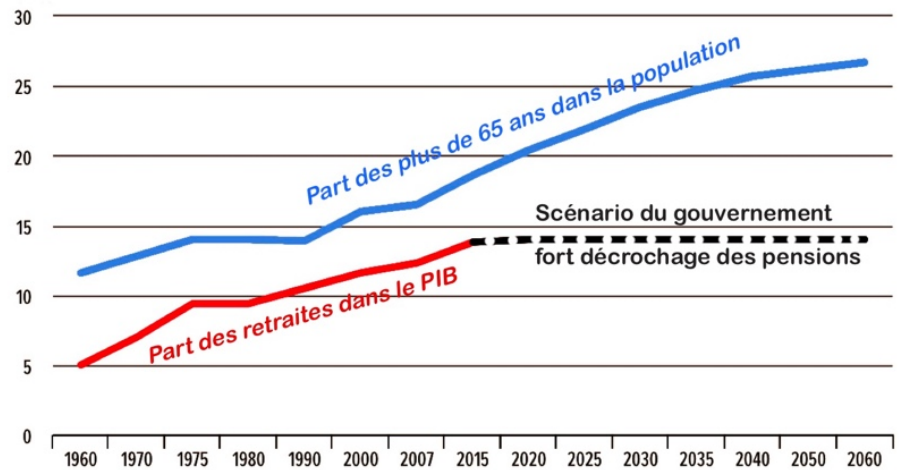

Graphique réalisé par la revue Alternatives économiques selon les données de l'INSEE

Une part de 13,8 % du PIB pour les retraites, à partager entre de plus en plus de retraité.es :

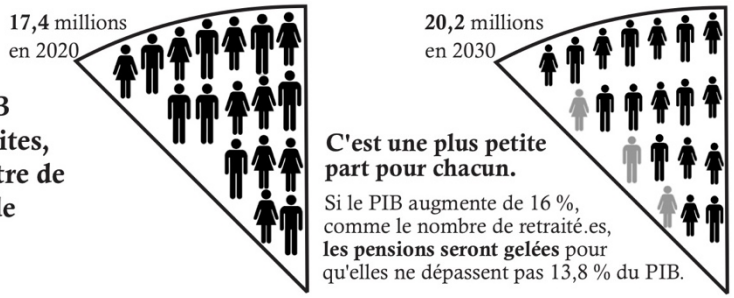

C'est une plus petite part pour chacun.

Si le PIB augmente de 16 %, comme le nombre de retraité.es, **les pensions seront gelées** pour qu'elles ne dépassent pas 13,8 % du PIB.